



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### établissements de santé

Question écrite n° 50296

#### Texte de la question

M. Alain Marleix interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les suites données à une enquête du magazine *Le Point* réalisée il y a plusieurs mois sur les actes médicalisés dans les centres hospitaliers et les cliniques privées. Plusieurs établissements avaient à cette occasion été « épinglés », notamment sur un nombre exagéré d'actes de césariennes en service gynécologie, actes ayant un coût important pour l'assurance maladie. Sur la liste des hôpitaux cités, figurait celui de Saint-Flour (Cantal) qui a pourtant toujours eu une réputation de sérieux et de probité, allié à un service de proximité en milieu rural de qualité, avec un personnel médical compétent. Il lui demande de lui préciser si une suite avait été réservée à cette enquête journalistique.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marleix](#)

**Circonscription :** Cantal (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50296

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 février 2014](#), page 1447

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)